



CONSEIL COMMUNAL DE PENTHAZ

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PREAVIS MUNICIPAL N°05 – 2019

« Budget 2020 »

La commission des finances (ci-après « la commission ») composée de M. Dupraz (président), de Mme Baudet (rapporteure) et de MM. Parisod, Durussel, Muster, Declercq, M. Marino (vice-président) étant excusé, s'est réunie le mercredi 6 novembre à la Maison de commune en présence de MM. Pollien, Tesse, Dumont, Emery et M. Tronchet, boursier.

Lors de cette séance, il nous a été présenté le préavis qui vous est soumis et nous avons passé l'ensemble des postes du budget 2020.

Lors de la séance du 13 novembre, la commission composée de MM. Dupraz (président), de Mme Baudet (rapporteure) et de MM. Marino (vice-président), Durussel, Muster, Declercq, M. Parrisod étant excusé, a statué à l'unanimité des membres présents sur ce préavis.

Les charges du budget 2020 se montent à CHF 7'528'500.

Suite à notre analyse, nous souhaitons mettre en évidence les éléments suivants :

- Le préavis est bien documenté et permet une bonne compréhension du budget de la Commune, mais le fait d'avoir ventilé plusieurs points dans des postes différents a rendu difficile la comparaison avec les comptes 2018. Cependant la comparaison entre les budgets 2019 et 2020 est plus claire.
- Comme à l'accoutumée le budget présente une approche prudente au niveau des recettes. Nous remarquons que les dépenses sont prévues au plus juste.
- La majorité des augmentations sont des frais imposés par le canton ou par des associations intercommunales.
- La perte budgétée n'est qu'une projection dont les éléments sont tributaires de montants pas encore connus (impôts des personnes morales, les comptes liés à la péréquation : police, prévoyance sociale, ...).

En conclusion, la commission propose, à l'unanimité des membres présents, au Conseil communal de Penthaz d'approuver le préavis municipal n°05-2019 concernant le budget 2020.

Penthaz, le 13 novembre 2019

Le Président

Yves Dupraz

La Rapporteure

Natacha Baudet